

Des voix: Qu'avez-vous à dissimuler?

M. Sargeant: J'entends les députés me demander ce que j'ai à dissimuler. Si les députés ne sont pas autorisés à agir dans l'intérêt bien compris de leurs électeurs, s'ils ne peuvent agir librement et si une descente peut être effectuée à leur bureau par une agence établie et autorisée par le gouvernement, on porte nettement atteinte à leurs privilèges. On va nettement à l'encontre d'un précédent historique accordant l'immunité à la Chambre des communes et, par extension, aux bureaux des députés qui, selon la décision rendue par M. Jerome en 1979, font partie de la Chambre des communes. Le gouvernement nous prive d'un droit historique. Il viole un régime démocratique qui existe depuis des centaines d'années.

C'est regrettable mais aux termes du projet de loi, un principe fondamental de notre régime démocratique pourrait être enfreint ou disparaître carrément. Aujourd'hui, ils siègent sur les banquettes d'en face avec un air suffisant nous demandant ce que nous avons à cacher, nous interrogeant sur les motifs de notre opposition et ils prétendent qu'il n'y a rien à redire quand un mandat est accordé.

Des voix: Que craignez-vous?

M. Sargeant: Je crains qu'on ne porte atteinte aux privilèges parlementaires. Ils siègent là-bas et avec un air suffisant et nous disent que rien ne les empêche de priver le Parlement de ses privilèges historiques.

M. Evans: Pourquoi ne renvoyez-vous pas le projet de loi au comité où il pourra être examiné?

M. Sargeant: Vous me signalez, monsieur le Président, que mon temps de parole est presque expiré. Je ne tiendrai pas compte de la racaille d'en face, car je ne serais peut-être pas aussi charitable; je pourrais faire des remarques désobligeantes comme on l'a fait plus tôt aujourd'hui.

En terminant, nous devons, de toute évidence, nous opposer au projet de loi. Il menace les droits des Canadiens et notre régime démocratique. Nous nous y opposerons par tous les moyens possibles.

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je veux profiter des dernières minutes qui restent, avant 16 heures, pour participer à ce débat à l'étape de la deuxième lecture et, en particulier, m'exprimer au sujet de la motion qui a été présentée par l'honorable député de La Prairie (M. Deniger). En premier lieu, je veux rassurer mes collègues d'en face en leur disant qu'à 16 heures nous allons passer à l'heure des députés, et qu'à 17 heures, nous allons ajourner comme à l'accoutumée. Je n'ai pas l'intention de profiter des circonstances, en l'absence aujourd'hui des députés de l'opposition, pour prolonger les heures de séance. Je demande donc aux députés de l'opposition d'être attentifs à mes remarques pour bien comprendre la nature de la procédure qui est actuellement débattue et de porter leur attention là-dessus plutôt que sur la crainte de devoir siéger au-delà des heures.

Monsieur le Président, le projet de loi qui fait actuellement l'objet du débat en est un qui n'est pas nouveau et qui porte le numéro C-9. Il s'agit d'un projet de loi qui fait suite à un autre qui avait été présenté au cours de la session précédente, lequel portait à l'époque le numéro C-157, et qui a depuis été modifié d'une façon très substantielle dans le projet de loi C-9, pour

faire maintenant l'objet d'une considération par la Chambre des communes.

Pour bien comprendre le geste qui a été posé par le député de La Prairie, il faut savoir que le sujet de la création du Service canadien du renseignement de sécurité a été étudié pendant deux mois par le Sénat et, fait significatif, ce renvoi au Sénat a été fait après que le nouveau parti démocratique eut fait une obstruction systématique à la présentation, en première lecture, du projet de loi C-157, ce qui est un fait inusité, voire très rare à la Chambre.

Or, dès la première tentative du gouvernement de créer semblable agence de sécurité, on a été témoin d'une réaction tout à fait négative, irréflective et irresponsable de la part du Nouveau parti démocratique qui ne voulait pas permettre au gouvernement de présenter un projet de loi. S'ils avaient plutôt contesté le débat en deuxième lecture, à l'époque, on aurait compris qu'ils voulaient, à ce moment-là, améliorer le débat, perfectionner le projet de loi, y contribuer de façon intelligente. Mais dès la première tentative du gouvernement d'amener ce sujet pour débat, le Nouveau parti démocratique s'y est opposé systématiquement, ne voulant pas faire connaître son point de vue, mais voulant tout simplement créer de l'obstruction et empêcher la présentation de ce projet de loi. Nous avons dû voter lors de la dernière session, en première lecture, et subséquemment déférer le sujet au Sénat. Pendant deux mois, le Sénat a entendu des témoins et s'est penché sur la question. Le solliciteur général a écouté, il a consulté et il a finalement présenté des amendements, de sorte que le projet de loi qui fait actuellement l'objet du débat, le projet de loi C-9, est un projet de loi perfectionné, qui tient compte des idées de la population canadienne et de ceux qui ont un intérêt dans la sécurité du pays.

Maintenant, quand on comprend la nature du débat, et quand on comprend la façon de procéder du système parlementaire canadien, on a tort de s'offusquer du fait qu'à ce stade, un député ministériel cherche à permettre une évolution saine de ce débat, et à permettre l'étude de ce projet de loi en comité, car il peut toujours être encore amendé, il faut bien le dire.

Qu'il me suffise de rappeler à mes collègues députés qu'à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, avant aujourd'hui, 25 députés s'étaient exprimés sur le projet de loi C-9. Ce qui est énorme, compte tenu du fait qu'en deuxième lecture, on ne doit débattre que le principe d'un projet de loi avant de l'envoyer devant un comité où il est étudié en détail, article par article, après que l'on ait entendu des témoins, et où on peut également l'amender. Et après l'étape du comité, comme on le sait, il y a celle du rapport, où à nouveau on peut débattre des amendements, et il y a une ultime étape qui est la troisième lecture, avant que le projet de loi ne passe à l'autre Chambre, au Sénat, pour être encore étudié à nouveau à toutes ses phases.

Or, après que 25 députés aient eu l'occasion de s'exprimer, on entend dire aujourd'hui par un député de l'opposition et plus particulièrement du Nouveau parti démocratique, qu'ils ont l'intention de proposer un amendement et de retarder la deuxième lecture du projet de loi de trois mois. Je ne trouve pas cela raisonnable et intelligent non plus, parce que c'est peut-être une façon évidente de signifier son obstruction systématique à une mesure législative, mais ce n'est certainement